

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2014

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 janvier 2014, le Conseil Municipal a été convoqué le 05 février 2014.

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacqueline CHENON - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Philippe PIERARD - Isabelle DE CARVALHO - Nathalie DESROUSSEAUX - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX - Christian THIEBAUT./.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M.Frédéric GILLET à M.Mornély LORRIER - M.Jacques ANTOINE à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - Mme Isabelle MOUROT à Mme Isabelle DE CARVALHO - Mme Marie-Madeleine BERTHEAU à M. Philippe PIERARD - M.Eddie GERLE à M. André VIDOU - Mme Eva GERLE à Mme Irène VARLET - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - M.René CHENON à Mme Jacqueline CHENON - Mme Patricia PETIT à Mme Yvelyne VERTUEUX - M.Christian BEREZOUTSKY à M.Pascal PINSARD./.

**Absents :** MM.André JOLLIOT - Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

### 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

**CONSIDERANT** que Monsieur Roger DAZY, Conseiller Municipal, est décédé le 26 décembre 2013, il convenait de pourvoir à son remplacement,

**CONFORMEMENT** à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Christian THIEBAUT, suivant de la liste "Ensemble pour Brou, continuons", A ETE INSTALLE immédiatement comme Conseiller Municipal.

### 2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 04 ET 17 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal A APPROUVE :

• A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 15 - CONTRE : 10 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) et le Groupe Union Démocratique Breuilloise : Philippe PIERARD - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs) le compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2013 ;

• A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 15 - CONTRE : 10 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) et le Groupe Union Démocratique Breuilloise : Philippe PIERARD - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs) le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

### 3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Marie-Hélène GERVAIS.

### 4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

**CONFORMEMENT** au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2013/040 :** Modification de la régie de recettes « Locations de Salles Communales ».
- **DECISION N°AG/2013/041 :** Marché de travaux de ravalement de l'Eglise Saint Baudile, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à l'Entreprise MIRABELLA.
- **DECISION N°AG/2014/001 :** Avenant N°1 au marché d'assurances, Lot N°1 : « assurance des dommages aux biens et des risques annexes » avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).
- **DECISION N°AG/2014/002 :** Contrat de location du Château de Brou avec Monsieur ou Madame THIEBAUT du PRADEL pour l'organisation d'un repas dansant le 02 février 2014 pour les personnes âgées de la Commune.
- **DECISION N°AG/2014/003 :** Contrat d'engagement avec l'orchestre de variété « Les Diams de Paris », sous la responsabilité de Monsieur Alain DAELS, pour l'organisation d'une animation musicale durant le repas dansant pour les personnes âgées de la Commune le 02 février 2014 au Château de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2014/004 :** Convention de prestations de services avec Chemins du Monde pour l'organisation d'un séjour de vacances à Vaujany (38) pour le Centre de Loisirs « Horizon Loisirs » durant les vacances d'hiver 2014.

### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 15 - CONTRE : 10 (Groupe de l'opposition de gauche : Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX et 2 pouvoirs ) et (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Philippe PIERARD - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs) le Budget Primitif pour l'année 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 5 455 690,70 €
- Section d'investissement : 702 358,45 €

• **Le budget global s'élève à : 6 158 049,15 €**

#### **6. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014.**

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, les élus du Conseil Municipal, qui sont membres d'un bureau dirigeant d'une des associations listées dans le tableau, n'ont pas participé au vote pour le versement d'une subvention à l'association dont ils sont membres du bureau,

Le Conseil Municipal A PROCEDE au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2014.

#### **7. VOTE DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2014.**

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2014, ainsi que suit :

- TAXE D'HABITATION : 26,97 %
- TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES : 36,63 %
- TAXE FONCIERE DES PROPRIETES NON BATIES : 82,35 %

#### **8. CONVENTION BILATERALE AVEC LE CER CHEMINOTS PARIS EST ET LA VILLE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR L'UTILISATION DU STADE DURANT LA SAISON 2013/2014.**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 9 (Groupe de l'opposition de gauche : Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) et (Groupe Union Démocratique Breuilloise : André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs)) :

- A APPROUVE la convention bilatérale entre le CER Cheminots Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour 2013/2014 ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

#### **9. DETERMINATION DES PRIMES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET EUROPEENNES.**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la rémunération des agents chargés des élections conformément aux principes et montants définis ;
- A DIT que viendront s'y ajouter les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires versées aux agents des services techniques et aux agents chargés de la mise sous pli ;
- A DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget en cours.

#### **10. MODIFICATION ET ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES.**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE les modifications apportées à la délibération du 11 juillet 2013 ;
- A ADOPTE le règlement des astreintes et heures d'intervention ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits pour le paiement de ces indemnités.

#### **11. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE DE LA RUE ROBERT DESNOS.**

Le Conseil municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 et ABSTENTION : 4 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et 2 pouvoirs) :

- A APPROUVE le lancement de la procédure de classement d'office de la rue Robert Desnos, conformément au code L.318-3 du Code de l'urbanisme ;
- A DEMANDE à Monsieur le Maire d'ouvrir une enquête publique, en vue du transfert dans le domaine public communal de la rue Robert Desnos, qui sera réalisée conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au lancement de la procédure de classement d'office.

#### **12. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF).**

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE les modifications envisagées des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France.

#### **13. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 (D.E.T.R.).**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE les projets et le plan de financement (annexés à la présente) faisant l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2014 ;
- A SOLLICITE l'Etat pour le versement d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2013 ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **14. QUESTIONS DIVERSES.**

La séance a été levée à 22h10.